



Je m inquiete pour mon dossier

Par **lahcen60**, le **05/09/2010** à **02:39**

Bonjour,
sa fai maintenant 6 mois que j ai déposé mon dossier par une lettre recommandée avec un avis de réception auprès de la préfecture ou je demande la régularisation, mais pour l instant rien pas de réponse, ma question est ce que mon dossier classé sans suit? ou a il a été refusé par la préfecture automatiquement? qu est ce que je dois faire a votre avis est ce je vé écrire au préfet une lettre de relance ? ou je devrai attendre encore kelk jours ou kelk mois?
merci de me répondre
cordialement

Par **yland**, le **05/09/2010** à **07:01**

salut

normalement tu dois avoir une reponse avant les 4 mois ,dans le cas contraire c'est un refus. quel est la nature de demande de regularisation? moi j'ai aussi ecris au prefet pour une regularisation avec avis de reception j'ai reçu une reponse en 2 semaines.

Par **lahcen60**, le **05/09/2010** à **21:34**

bonjour
merci pour ta réponse moi j ai demande la régularisation parsque j'ai toute ma famille en

france je suis le seul qui vis dans mon pays d origine voila c sa et toi c'est quoi la nature de ta demande? merci

Par **lahcen60**, le **09/09/2010** à **12:29**

bonjour

avant hier jé apellé la dame de la préfecture savoir il est ou mon dossier est ce que il a été refusé ou et été classé sans suit , ele ma demandé mé cordonné j lé fai ele ma di voila ton dossier il est encor la jé lui demandé quand j aurai la réponse ele ma di je sé pas et je peu pas enfaite ton dossier est encours de construction voila la réponse de la dame de la préfecture enfaite sa fait 6 mois que j envoyé le dossier par une lettre recommandée avec accusé de réception . je sé pas koi faire est ce que je devrai encor attendre kelek jour ou kelek mois ?

est ce que chaque dépôt de dossier auprès de la préfecture kel que soit sa nature doit avoir une réponse? ou pas
merci de me répondre
cordialement

Par **salim**, le **10/09/2010** à **11:43**

bonjour,

retour d'experience,
un ami a déposé un dossier de régularisation au motif de son ancienneté en france dans une prefecture d'Ile de France
au bout de 4 mois,il n'avait pas eu de réponses
au début du 6ème mois,il a passé un appel pour se renseigner sur son dossier, on lui a dit que c'était en cours
une dizaine de jours après, il a reçu un refus de séjour(il va utiliser les possibilités de recours que la loi lui permet)

donc il doit etre possible que tu reçoives une réponse s'ils n'ont pas encore pris de décision pour ton dossier,

les personnes qui connaissent le droit sur ce forum seront plus à même pour te renseigner

pour ma part, je ne suis pas compétent pour te répondre, c'était simplement pour te parler de quelqu'un qui fait les memes demarches que toi

Par **lahcen60**, le **10/09/2010** à **19:57**

bonjour

merci pour ta réponse je veux juste savoir est ce que la préfecture doit te repondre kel ke soit la nature de réponse voila sa se que je voudrais savoir ? est aussi la préfecture a le droit de

ne pa donné suite a ton dossier CAD ton dossier est a la pobéle ni ce coté ni ce coté voila j espere ke ta bien compri et merci encor de ta réponse cordialement

Par **salim**, le **12/09/2010** à **17:24**

Bonjour,

je vais te donner une réponse mais je tiens quand meme à te rappeler que je ne m'y connais pas trop dans ce domaine, des personnes sur ce forum ou d'autres structures peuvent te renseigner beaucoup mieux que moi

une non réponse au bout de 4 mois peut vouloir dire que c'est négatif, donc ils ne sont pas obligés de répondre

à l'issue des 4 mois,tu peux avoir 2 mois pour faire un recours

si le dépôt de ton dossier a dépassé 6 mois,tu ne peux pas faire un recours du refus, tu pourras peut etre reexpedier un nouveau dossier

maintenant il arrive qu'ils répondent bien après le délai de 4 mois, ce qui a été le cas de mon ami que je t'ai donné en exemple

ils t'ont dit la meme chose qu'à lui,donc faut peut etre encore attendre un peu

si tu dois faire une nouvelle démarche, quelle qu'elle soit, autant prendre conseil chez quelqu'un qui maitrise ces questions

Par **cmoi60**, le **12/09/2010** à **23:41**

bsr lahcen,

juste te faire par de notre experience qui peut être quelqu'un qui sera nous repondre enfin a notre engoisse... mon concubin n'est d'un enfant francais de mere francaise a deposer un dossier a la prefecture en octobre 2009 a ce jour toujours pas de nouvelle quand on appele on nous repond que le dossier et en signature alors on commence serieusement a perdre patience, faut t'il debourser tant d'argent (avocat) pour pouvoir vivre en toute serenité et ce faire entendre.. cela et vraiment penible de devoir toujours ce battre dans ce pays si deja triste enfin si quelqu'un peut nous aidez a nous encourager ou faire par de leur experience pour remonter le moral de mon concubin et moi meme. merci d'avance et courage lahcen...

Par **lahcen60**, le **14/09/2010** à **23:53**

bonjour

merci pour votre réponse on devrai s battre pour avoir notre objectif sa sera pas facile mais bon c comme sa dans ce pays la lois des étranger reste invisible on peu pas régularisé tous

on peu pas refusé tous les dossiers restent étudié cas par cas on doit patienté et faut pas perdre les espoirs c la vie
cordialement

Par **lascapot**, le **13/11/2012** à **21:38**

bonsoir il faut toujours patiente car tu veras la reponse le jour tu t attends pas donc patience cordiale

Par **Nicole29**, le **13/11/2012** à **21:51**

Bonjour,

Pour un dossier de régularisation, les 4 mois qui signifie refus implicite ne fonctionne pas, la préfecture doit obligatoirement répondre. Les attentes sont longues et c'est normal, il y a beaucoup d'étrangers qui arrivent, donc de 1ère demande, de renouvellement, de demande de régularisation... et c'est normal que vous attendez aussi longtemps, sachant que la préfecture la plus rapide est celle des haut-de-seine (92) environs 8 mois de délai en moyenne, celle du Val d'Oise (95) entre 5 mois et 1 an, après je ne sais pas si vous êtes en Ile-de-france ou pas, mais les délais sont différents selon chaque préfectures. De toute façon vous aurez toujours une réponse tôt ou tard, ne vous inquiétez pas.

Par **Miraoui**, le **25/06/2013** à **21:16**

Bonjour

J'ai posé un dossier de demande la délivrance d'un premier titre de séjour

Le 16/05/2013

Alors se jour la ils mon donner un récépissé de demande de carte de séjour

Valable jusqu'au 15/08/2013

A demande de délivrance d'un premier titre de séjour d'un an

Et le 4 juin 2013 j'ai reçu un courrier de la préfecture de la Gironde en disant que mon récépissé est annulé mon cas je suis marié en France depuis le 9/07/2009 avec mon épouse résidence avec une carte de 10ans et j'ai deux enfants 3ans scolarisés et bb 10mois mon souci que j'ai pas rentrer avec un visa en France et mon épouse elle a un petit santer cet moi le responsable de mes enfants mon nationalité tunisienne pareille ma femme....j'ai fait un rapel de courrier à la préfecture ...et je m'inquiète de de mon dossier si je reçu

Une autre refuse comment je doit faire???

Par **manelamin**, le **28/06/2013** à **18:23**

bonjour, je suis une mère d'un bébé il a sa carte républicaine et mon mari a sa carte de 10 ans. je suis entrée en France avec carte séjour suédoise mais elle a expiré maintenant!! on a pas encore fait une demande de carte vie privée et familiale parce qu'il a une personne nous a dit

vous pouvez pas il faut rester en france au moin 5 ans;!!!!est ce que c'est vrai s'il vous plait?

Par **manelamin**, le **28/06/2013 à 18:24**

bonjour,je suis une mère d'un bébé il a sa carte republicaine et mon mari a sa carte de 10 ans.je suis entrée en france avec carte séjour suédoise mais elle expiré maintenant!!on a pas encore fait une demande de carte vie privé et familial parce qu'il a une personne nous a dit vous pouvez pas il faut rester en france au moin 5 ans;!!!!est ce que c'est vrai s'il vous plait?

Par **océan77**, le **05/10/2013 à 13:20**

Bonjour a tous

D'abord je tiens à féliciter ceux qui ont obtenus leurs papiers, je sais que le combat était dur et puis bonne chance aux autres (y compris moi)

Bref je résume ma situation et je vous prie de me renseigner et m'informer et me donner votre avis

Je suis une maman de deux enfants nés sur le territoire français dont le papa est résident , il a une carte VPF d'un an , mes enfants sont scolarisés gde et petite section en maternelle

Bref j'ai déposé un dossier de régularisation à la préfecture de Bobigny depuis le 14 juin 2013 et depuis j'ai rien reçu de leur part , aujourd'hui je suis allé à la préfecture car bientôt je vais avoir 4 mois depuis le dépôt de mon dossier, après la grande attente le monsieur tape sur son ordinateur et me dit " madame je ne vois rien sur votre dossier " j'ai demandé est-ce qu'il est en attente de décision ? Est-il instruit ?? Le monsieur me dit je vous , y'a rien et pour être honnête j'ai tout de suite déduit qu'il s'agit d'un rejet implicite car les années où mon mari a eu un refus implicite c'est ça qui nous ont dit à la préfecture " on voit rien " , svp dites-moi si quelqu'un est passé par le même discours, si quelqu'un a eu le rejet implicite

Je suis désespérée , désemparée et pourtant j'ai présenté un très bon dossier (6 ans de présence en France, 6 ans de vie communes, ...)

SVP répondez-moi et dites-moi ce que vous en pensez

[[Modifier mon message](#)] [[Supprimer](#)]